

NOTE RELATIVE AUX FORMALITES DE CONGE

A. L'ETAT DES LIEUX

Il permet d'évaluer précisément, s'il y a lieu, le montant et la durée des travaux de remise en état du logement libéré mais aussi de vous signaler les éventuelles dégradations locatives à votre charge.

Il est donc très important que vous facilitiez son établissement, et ce, très rapidement.

B. DEGRADATIONS LOCATIVES

Dans le cas où des dégradations locatives seraient constatées, nous ferons réaliser les travaux, dont le coût sera déduit de votre dépôt de garantie.

C. LE PAIEMENT DES LOYERS

Vous devrez continuer à nous régler le montant de vos échéances, comprenant le loyer, les taxes et les provisions sur charges, jusqu'à la date de fin contractuelle de votre bail. Nous vous rappelons que le dépôt de garantie, ne peut en aucun cas servir au règlement des dernières échéances.

D. PAIEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation doit être payée par l'occupant des lieux au 1er janvier de l'année considérée (année du départ) quelque soit le temps écoulé depuis cette date.

E. VISITES POUR RELOCATION

Nous vous remercions de bien vouloir faciliter, tout au long de votre préavis la visite de votre logement. Nous vous préviendrons, par avance des rendez-vous pris. Nous vous rappelons que vous devez contractuellement laisser visiter l'appartement, soit sur rendez-vous, à défaut tous les jours ouvrables entre 17 heures et 19 heures.

F. ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Une fois l'appartement vidé de tous vos meubles, nous constaterons conjointement l'état du logement (ainsi que celui des caves, parking -également libérés-) comme nous l'avons fait à votre arrivée. Ce document contractuel, signé par vous ainsi que par notre représentant est fondamental pour l'arrêté de votre compte. Nous vous en remettons un exemplaire. Il déclenche le remboursement de votre dépôt de garantie. N'oubliez pas le ménage avant la restitution des clés, en particulier des sanitaires, de la vitrerie et des grilles de ventilation.

G. RESTITUTION DES CLES ET CARTES

Vous devrez, à l'issue de cet état des lieux, remettre à notre représentant la totalité des clés et cartes magnétiques qui vous ont été confiées ou que vous avez vous même confiées à votre entourage.

H. RESILIATION DES ABONNEMENTS

Vous devrez suspendre les abonnements E.D.F G.D.F., TELECOM, VEOLIA souscrits à votre nom.